

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil Métropolitain de Dijon Métropole

Séance du jeudi 17 décembre 2020

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire de séance : M. LACHAMBRE

Convocation envoyée le 11 décembre 2020

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 86

Nombre de présents participant au vote : 72

Nombre de membres en exercice : 86

Nombre de procurations : 6

Membres présents :

M. François REBSAMEN	M. Nicolas BOURNY	M. Patrice CHATEAU
M. Pierre PRIBETICH	M. Guillaume RUET	M. Lionel SANCHEZ
M. Thierry FALCONNET	Mme Nuray AKPINAR-ISTIQAM	M. Nicolas SCHOUTITH
Mme Nathalie KOENDERS	Mme Kildine BATAILLE	M. Patrick AUDARD
M. José ALMEIDA	M. Christophe AVENA	M. Léo LACHAMBRE
Mme Sladana ZIVKOVIC	Mme Stéphanie VACHEROT	M. Samuel LONGCHAMPT
M. Jean-François DODET	M. Marien LOVICHI	Mme Bénédicte PERSON-PICARD
Mme Françoise TENENBAUM	Mme Dominique MARTIN-GENDRE	Mme Catherine VICTOR
M. Jean-Patrick MASSON	M. Christophe BERTHIER	M. Laurent GOBET
M. François DESEILLE	M. Georges MEZUI	Mme Céline TONOT
M. Dominique GRIMPRET	Mme Laurence FAVIER	M. Jean-Marc RETY
Mme Danielle JUBAN	M. Massar N'DIAYE	M. Jean-Michel VERPILLOT
M. Jean-Claude GIRARD	Mme Lydie PFANDER-MENY	Mme Catherine PAGEAUX
Mme Claire TOMASELLI	M. Jean-François COURGEY	Mme Monique BAYARD
M. Philippe LEMANCEAU	M. Emmanuel BICHOT	Mme Catherine GOZZI
Mme Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Mme Caroline JACQUEMARD	M. Philippe SCHMITT
M. Antoine HOAREAU	M. Stéphane CHEVALIER	Mme Isabelle PASTEUR
M. Hamid EL HASSOUNI	Mme Céline RENAUD	Mme Céline RABUT
M. Benoît BORDAT	M. Laurent BOURGUIGNAT	M. Frédéric GOULIER
Mme Brigitte POPARD	Mme Laurence GERBET	Mme Noëlle CABBILLARD
Mme Christine MARTIN	M. Bruno DAVID	M. Cyril GAUCHER
Mme Najoua BELHADEF	Mme Claire VUILLEMIN	Mme Stéphanie GRAYOT-DIRX
Mme Océane CHARRET-GODARD	Mme Stéphanie MODDE	M. Stéphane WOYNAROSKI.
M. Denis HAMEAU	M. Olivier MULLER	
	Mme Karine HUON-SAVINA	

Membres absents :

M. Gérard HERRMANN	M. Rémi DETANG pouvoir à Mme Isabelle PASTEUR
Mme Dominique BEGIN-CLAUDET	M. Jean-Philippe MOREL pouvoir à M. Antoine HOAREAU
M. Jean DUBUET	Mme Hana WALIDI-ALAOUI pouvoir à M. Léo LACHAMBRE
M. Patrick CHAPUIS	M. Didier RELOT pouvoir à M. Guillaume RUET
Mme Anne PERRIN-LOUVRIER	M. Philippe BELLEVILLE pouvoir à M. Jean-Michel VERPILLOT
M. Gaston FOUCHERES	M. Adrien GUENE pouvoir à Mme Noëlle CABBILLARD
M. Jacques CARRELET DE LOISY	
M. Patrick BAUDEMONT	

OBJET : CULTURE ET SPORTS

Crise sanitaire – Mesure économique - Soutien à la SASP Dijon Football Côte d'Or impactée par la crise sanitaire – Exonération des redevances d'occupation du Stade Gaston Gérard

L'objet du présent rapport est de soumettre à l'approbation du Conseil métropolitain une mesure de soutien en faveur la SASP Dijon Football Côte d'Or (DFCO), club sportif professionnel impacté par la crise sanitaire provoquée par l'épidémie de covid-19 et la déclaration nationale de l'état d'urgence.

Parmi les mesures prises par l'État pour lutter contre la propagation de ce virus, la fermeture de tous les lieux recevant du public non indispensables à la vie du pays à compter du 17 mars 2020, a entraîné celle des équipements sportifs métropolitains et notamment le stade Gaston Gérard, mis à disposition du DFCO à l'occasion de ses matches à domicile, de ses entraînements et pour sa gestion administrative et commerciale.

Le confinement perdurant, la ligue de football professionnel a acté, en avril dernier, l'arrêt prématuré définitif de la saison sportive 2019-2020 du championnat de Ligue 1.

La réouverture de cet équipement sportif, le 2 juin 2020, s'est effectuée très progressivement et sous réserve du respect de protocoles sanitaires stricts autorisant la reprise des entraînements pour les sportifs professionnels avec un surveillance médicale renforcée puis, à compter du 11 juillet dernier sur le principe, des matches professionnels avec des jauges d'accueil du public considérablement limitées. Ce n'est, en réalité, qu'à compter du 23 août 2020, période de reprise du championnat professionnel de ligue 1 de la saison sportive 2020-2021, que les matches ont pu se jouer à nouveau.

La fermeture de cet établissement sportif puis sa réouverture progressive dans des conditions strictes de respect des protocoles sanitaires a ainsi d'abord généré un arrêt de l'activité du club puis a fortement affecté cette dernière avec une perte d'une partie non négligeable de son chiffre d'affaires.

Compte tenu de ces éléments et dans la continuité des décisions du conseil métropolitain adoptées par délibérations des 16 juillet et 17 septembre 2020 en faveur du soutien aux taxis, aux professionnels du tourisme, aux établissements privés et publics soumis à la redevance spéciale gros producteurs, il est proposé une mesure complémentaire d'exonération, sur la saison sportive 2019-2020, des redevances du DFCO relatives à l'occupation du stade Gaston Gérard.

Cette exonération, pour la saison sportive 2019-2020, permet de marquer le soutien de la Ville de Dijon à cet acteur sportif professionnel touché par la crise sanitaire, au maintien de ses emplois et plus globalement de la vie du tissu économique sportif.

**LE CONSEIL,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
DECIDE :**

- **d'approuver** l'exonération exceptionnelle totale des redevances d'occupation du stade Gaston Gérard pour saison sportive 2019-2020 au profit de la SASP DFCO ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à prendre toutes les mesures utiles à la mise en œuvre de la présente délibération.

SCRUTIN : POUR : 66

CONTRE : 4

DONT 6 PROCURATION(S)

ABSTENTION : 8

NE SE PRONONCE PAS : 0